

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
NO DIVISION : 15 - Arthabaska  
NO COUR : 415-11-001524-112  
NO DOSSIER :

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

**Avis et déclaration du séquestre**  
(paragraphe 245(1) et 246(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :  
Transylve inc.  
De la ville de Saint-Louis de Blandford  
Dans la province de Québec

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 27 avril 2011, nous, RSM Richter Inc., sommes devenus séquestre à l'égard des biens suivants de Transylve inc., personne insolvable, tel que décrit ci-dessous :

**Valeurs aux livres**

• Comptes recevables	525 935 \$
• Inventaire	31 420 \$
• Terrain & Bâtiment	1 607 665 \$
• Machinerie et équipement	2 231 799 \$

2. Nous sommes devenus séquestre des biens susmentionnés du fait de notre nomination en cette qualité par jugement rendu le 27 avril 2011 aux termes d'une requête en vue de la nomination d'un séquestre déposée par la Banque de Montréal (« BMO ») en vertu des garanties détenues par BMO, qui sont les suivantes :
  - a. Une hypothèque immobilière portant sur les Immeubles en vertu d'un acte d'*Hypothèque universelle immobilière* intervenu devant Me Lina Morin, notaire, au montant de 1 612 500 \$ (en plus d'une hypothèque additionnelle de 20% au montant de 322 500 \$), consentie par la Débitrice en faveur de la Banque le 6 décembre 2001 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Arthabaska (ci-après le « **Registre Foncier** ») le 11 décembre 2001 sous le numéro 372837;
  - b. Une hypothèque immobilière portant sur les Immeubles selon un acte d'*Hypothèque universelle immobilière* intervenue devant Me Lina Morin, notaire, au montant de 750 000 \$ (en plus d'une hypothèque additionnelle de 20% au montant de 150 000 \$), consentie par la Débitrice en faveur de la Banque le 7 octobre 2003 et publiée au Registre Foncier le 9 octobre 2003 sous le numéro 10 787 045;

- c. Une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession portant sur l'universalité des créances et des stocks de la Débitrice, actuel et à venir, au montant de 3 240 000 \$, consentie par la Débitrice en faveur de la Banque en date du 28 juillet 2003 et publiée au Registre des droits personnels et réels mobiliers (ci-après le « RDPRM ») le 29 juillet 2003 sous le numéro 03-0389210-0001;
  - d. Une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession portant sur l'universalité des biens actuels et à venir, corporels et incorporels, de la Débitrice, au montant de 5 922 000 \$, consentie par la Débitrice en faveur de la Banque en date du 28 juillet 2003 et publiée au RDPRM le 29 juillet 2003 sous le numéro 03-0389210-0002;
  - e. Une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession portant sur les Équipements de la Débitrice, au montant de 540 000 \$, consentie par la Débitrice en faveur de la Banque en date du 13 mai 2004 et publiée au RDPRM le 17 mai 2004 sous le numéro 04-0286291-0001;
  - f. Une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession portant sur l'universalité des biens actuels et à venir, corporels et incorporels, de la Débitrice au montant de 480 000 \$, consentie par la Débitrice en faveur de la Banque en date du 16 mars 2005 et publiée au RDPRM le 1<sup>er</sup> avril 2005 sous le numéro 05-0179596-0001;
  - g. Une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession portant sur l'universalité des biens actuels et à venir, corporels et incorporels, de la Débitrice au montant de 564 000 \$, consentie par la Débitrice en faveur de la Banque en date du 24 novembre 2005 et publiée au RDPRM le 28 novembre 2005 sous le numéro 05-0674162-0001;
  - h. Une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession portant sur l'universalité des biens actuels et à venir, corporels et incorporels, de la Débitrice au montant de 180 000 \$, consentie par la Débitrice en faveur de la Banque en date du 22 juin 2007 et publiée au RDPRM le 26 juin 2007 sous le numéro 07-0363295-0001;
3. Le soussigné a pris la possession ou le contrôle des biens susmentionnés le 27 avril 2011.

4. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre :

- a) Adresse de la personne insolvable (ou du failli) : Transylve inc.  
5 avenue Desrosiers  
Saint-Louis de Blandford (Québec) G0Z 1B0
- b) Activité principale de l'entreprise : Scierie
- c) Adresse de l'établissement : 5 avenue Desrosiers  
Saint-Louis de Blandford (Québec) G0Z 1B0
- d) Montant dû par Transylve inc., en date du 27 avril 2011, à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens susmentionnés :
- |                               |                 |                                     |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Banque de Montréal            | 1 892 447,55 \$ | (créancier garanti de premier rang) |
| Investissement Québec         | 100 000,00 \$   | (créancier garanti de premier rang) |
| Agence du revenu du Canada    | 12 829,68 \$    | (créancier garanti de premier rang) |
| Ministère du Revenu du Québec | 13 067,73 \$    | (créancier garanti de premier rang) |
- e) Le présent avis inclut une liste non vérifiée de tous les créanciers connus de Transylve inc., totalisant 2 317 326 \$ (excluant les créanciers garantis susmentionnés), qui dénote le montant qui est dû à chacun d'eux.
- f) Le plan d'action que le séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat est la surveillance et le contrôle des équipements de la débitrice conformément aux modalités permises par le jugement rendu le 27 avril 2011 afin de protéger les actifs hypothéqués ci-haut mentionnés, la perception des comptes recevables et le dépôt des sommes perçues au compte du séquestre.
- g) Personne-ressource du séquestre : Pierre Marchand, CMA  
Téléphone : 514.934.3521  
Télécopieur : 514.934.3408  
Courriel : pmarchand@rsmrichter.com

Fait à Montréal, le 11 mai 2011.

RSM Richter Inc. - Séquestre

Par :

  
\_\_\_\_\_  
Paul Lafrenière, CA, CIRP